



## résiliation mutuelle cause chômage

Par **steve13**, le **10/03/2009** à **11:09**

bonjour a vous tous,

j'aimerais vous féliciter pour le travail et les effort que vous fournissez pour aider les gens a trouver une réponse juridique a leur question.

pour ma part je voulais savoir si je pouvais résilié ma mutuelle avant son préavis étant donné que je suis tombé au chômage,n'ayant plus de revenu suffisant pour payer ma cotisation mensuelle.

j'ai prévue une lettre part AR pour leur expliquer ma situation et une opposition de prélèvement a ma banque car je suis dans l'impossibilité de payer la cotisation qui par la même a augmenter subitement sans me prévenir de 40%.

merci d'avance pour votre aide en vous souhaitant bonne continuation.

cordialement

Par **jeetendra**, le **10/03/2009** à **12:51**

bonjour, vous pouvez résilier votre mutuelle en invoquant la perte de votre emploi [fluo]comme motif légitime de résiliation [/fluo]avant l'échéance, vous aurez un préavis de un mois à respecter "en principe", envoyez leur le justificatif de la perte de vote emploi, par contre ne faite pas opposition, vous vous mettez en tort, cdt

Par **steve13**, le **13/03/2009** à **10:44**

merci pour l'info je fait leur envoyer un courrier par AR et je vous tient au courant pour la suite.  
cordialement

Par **lorette**, le **05/03/2014** à **10:29**

dans la même situation : perte d'emploi, plus de revenus pour payer la mutuelle. J'ai déjà envoyé la lettre recommandée avec justificatif Pôle emploi. J'espère que d'ici un mois, je

n'aurai plus d'échéance à payer ! Vous êtes sûre que l'on ne peut faire opposition à la banque, ici c'est un cas de force majeure, et si on n'a plus d'argent sur le compte ??

Par **jojo10600**, le **16/01/2015** à **14:44**

Bonjour, je suis au chômage depuis le 29 octobre et inscrit a pole emploi j'aimerais resilier ma mutuelle mais mon assureur ne sait pas me dire si c'est possible ou non ... puis je le faire car j'ai vu sur internet que le fait de perdre son emploi n'est pas un motif legitime pour resilier une mutuelle avant l'échéance.. par avance merci